



Délibération n°2022-65 du 14 juin 2022

OBJET – RESSOURCES HUMAINES – Création d’emplois dans le cadre de la reprise d’une activité privée (Centre Social)

Rapporteur : Emeric SALLE

Annexe : tableau des emplois

Le 14 juin 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s’est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 8 juin 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 9

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élixa FAURE, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNÉOUD à Mme Marine MICHEL,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Annie ASTIER-CONVERSE,
M. André MARTIN à M. Richard NUSSBAUM,
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Catherine VALDENNAIRE,
M. Patrick MICHEL à M. Christian JULLIEN,
Mme Muriel PAYAN à Mme Elisa FAURE,
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,
Mme Catherine BLANCHARD à M. Arnaud MURGIA,
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI.

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l’examen de la présente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l’article L.1224-3 du code du travail fixant le régime applicable à l’ensemble des salariés d’une entité économique dont l’activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d’un service public administratif ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d’emplois concernés ;

Vu l’arrêté préfectoral n° 05-2021-06.25.00002 en date du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 2 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 7 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 7 juin 2022 ;

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il y a lieu dans le cadre du projet de Centre Social Intercommunal, de créer les emplois nécessaires à un tel service.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Décide** la création, au sein du Pôle Cohésion Sociale et Territoriale » de la Communauté de Communes du Briançonnais :
 - d'un emploi à temps complet de catégorie A, sur un grade des cadres d'emplois de références d'assistant socio-éducatif ou attaché territorial,
 - de 3 emplois à temps complet de catégorie B ou A, sur un grade du cadre d'emploi de référence d'animateur ou sur le grade d'attaché territorial,
 - de 3 emplois à temps complet de catégorie C ou B, sur un grade des cadres d'emplois de référence d'adjoint administratif territorial ou de rédacteur territorial,
 - de 2 emplois de catégorie C ou B, sur un grade des cadres d'emplois de référence d'adjoint technique territorial ou de technicien territorial,
 - Un emploi à temps complet,
 - Un emploi à temps non complet 26h hebdomadaires.
- **Décide** que les grades de recrutement seront déterminés en fonction des diplômes et de l'expérience des candidats retenus et précisés lors d'une prochaine séance,
- **Décide** que ces emplois seront pourvus par des agents titulaires, ou à défaut de titulaires, par des agents contractuels de droit public dans les conditions prévues par les textes,
- **Approuve**, le tableau des emplois annexé,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : **17 JUIN 2022**

Date affichage : **17 JUIN 2022**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

TABLEAU DES EMPLOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRIANCONNAS

AR Prefecture

005-240500439-20220614-2022-05-05
 Reçu le 17/06/2022
 Publié le 17/06/2022

Après délibérations du

14/06/2022

		Pôle cohésion sociale et territoriale			Pôle Compétitivité et Attractivité			Pôle Développement durable et Transition			Pôle Ressources			Total +	Total	Total ETP
Filières	Cadre d'emploi	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP			
Permanents																
Hos filière													1,00			1,00
Collaborateur de cabinet													1,00			1,00
Total (vide)													1,00			1,00
Administrative				10,50			8,00			2,75			17,75			39,00
A	Attaché															
	Attaché			0,50			2,00						5,00			7,50
	Attaché principal			1,00			1,00						2,00			4,00
	Total Attaché			1,50			3,00						7,00			11,50
B	Rédacteur															
	Rédacteur						2,00			0,75			1,00			3,75
	Rédacteur principal de 1ère cl.			1,00									1,00			2,00
	Rédacteur principal de 2ème cl.												2,00			2,00
Total Rédacteur				1,00			2,00			0,75			4,00			7,75
C	Adjoint administratif															
	Adjoint administratif - C1			5,00			3,00						4,75			12,75
	Adjoint administratif principal de 1ère cl. - C3			1,00						2,00			1,00			4,00
	Adjoint administratif principal de 2ème cl. - C2			2,00									1,00			3,00
Total Adjoint administratif				8,00			3,00			2,00			6,75			19,75
Technique				6,20			7,00	1	1	35,18			9,00	1	1	57,38
A	Ingénieur															
	Ingénieur						3,00			1,00			1,00			5,00
	Ingénieur principal						1,00			1,00						2,00
	Total Ingénieur						4,00			2,00			1,00			7,00
B	Technicien															
	Technicien territorial						2,00			2,00			3,00			7,00
	Technicien principal de 1ère cl.						1,00						2,00			3,00
	Technicien principal de 2ème cl.									2,00			1,00			3,00
Total Technicien							3,00			4,00			6,00			13,00
C	Adjoint technique															
	Adjoint technique			2,20					1	15,18					1	17,38
	Adjoint technique principal de 1ère cl. - C3									7,00			1,00			8,00
	Adjoint technique principal de 2ème cl. - C2			3,00						2,00						5,00
Total Adjoint technique				5,20					1	24,18			1,00		1	30,38

		AR Prefecture														Total ETP	
Filières	Cadre d'emploi	Pôle cohésion sociale et territoriale			Pôle Compétitivité et Attractivité			Pôle Développement durable et Transition Ecologique			Pôle Ressources			Total +	Total -		
		+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP				
C	Agent de maîtrise																
	Agent de maîtrise			1,00					1		2,00			1,00	1	4,00	
	Agent de maîtrise ppal										3,00					3,00	
	Total Agent de maîtrise			1,00					1		5,00			1,00	1	7,00	
Culturelle		2		37,25										2		37,25	
A	Bibliothécaire																
	Bibliothécaire			2,00												2,00	
	Total Bibliothécaire			2,00												2,00	
	Professeur d'enseignement artistique																
	Professeur d'ens. artistique de cl. normale			3,00												3,00	
	Professeur d'enseignement artistique hors cl.			3,00												3,00	
	Total Professeur d'enseignement artistique			6,00												6,00	
	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques															
Assistant de conserv. du patrimoine et des bib.				4,00												4,00	
Assistant de conserv. du patrimoine et des bib. principal 1ère cl.				2,00												2,00	
Assistant de conserv. du patrimoine et des bib. principal 2eme cl.				1,00												1,00	
	Total Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques			7,00												7,00	
	Assistant d'enseignement artistique																
	Assistant enseignement artistique	1		5,70										1		5,70	
	Assistant EA principal de 1ère cl.			10,20												10,20	
	Assistant EA principal de 2ème cl.			2,35												2,35	
	Total Assistant d'enseignement artistique	1		18,25										1		18,25	
	C	Adjoint du patrimoine															
		Adjoint du patrimoine	1		4,00										1		4,00
Total Adjoint du patrimoine		1		4,00										1		4,00	
Sociale		1		15,00										1		15,00	
A	Assistant socio éducatif																
	Assistant socio-éducatif de seconde cl.			3,00												3,00	
	Total Assistant socio éducatif			3,00												3,00	
B	Educateur de jeunes enfants																
	Educateur de jeunes enfants			4,00												4,00	
	Educateur de jeunes enfants de cl. exceptionnelle			1,00												1,00	
	Total Educateur de jeunes enfants			5,00												5,00	
C	Agent social																
	Agent social	1		1,00										1		1,00	
	Agent social - C1			1,00												1,00	
	Agent social principal de 1ère cl. - C3			1,00												1,00	
	Agent social principal de 2ème cl. - C2			4,00												4,00	
	Total Agent social	1		7,00										1		7,00	

AR Prefecture																
		Pôle cohésion sociale et territoriale			Pôle Compétitivité et Attractivité		Pôle Développement durable et Transition				Pôle Ressources			Total +	Total -	Total ETP
Filières	Cadre d'emploi	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP			
Médico-sociale		2		25,44										2		25,44
A	Infirmier en soins généraux															
	Infirmier en soins généraux			0,70												0,70
	Infirmier en soins généraux			1,00												1,00
	Infirmier en soins généraux hors cl.			1,00												1,00
	Total Infirmier en soins généraux			2,70												2,70
	Médecin															
	Médecin 1ère cl.			0,04												0,04
	Total Médecin			0,04												0,04
	Puéricultrice															
	Puéricultrice			1,00												1,00
	Total Puéricultrice			1,00												1,00
	Sage femme															
	Sage femme de cl. normale			0,70												0,70
	Total Sage femme			0,70												0,70
B	Auxiliaire de puériculture															
	Auxiliaire de puériculture de cl. normale	2		9,00										2		9,00
	auxiliaire de puericulture de cl. supérieure			12,00												12,00
	Total Auxiliaire de puériculture	2		21,00										2		21,00
Police municipale										1,00						1,00
A	Chef de service de PM															
	Chef de service de police municipale									1,00						1,00
	Total Chef de service de PM									1,00						1,00
Animation				2,00												2,00
C	Adjoint d'animation															
	Adjoint d'animation			2,00												2,00
	Total Adjoint d'animation			2,00												2,00
A définir		9		8,74										9		8,74
A	Attaché ou Assistant socio éducatif															
	(vide)	1		1,00										1		1,00
	Total Attaché ou Assistant socio éducatif	1		1,00										1		1,00
B	Animateur ou Attaché															
	Un des grade Animateur, ou grade Attaché	3		3,00										3		3,00
	Total Animateur ou Attaché	3		3,00										3		3,00
C	Adjoint administratif ou Rédacteur															
	(vide)	3		3,00										3		3,00
	Adjoint technique ou Technicien															
	(vide)	2		1,74										2		1,74
	Total Adjoint technique ou Technicien	2		1,74										2		1,74
Total Permanents		14		105,14			15,00	1	1	38,93			27,75	15	1	186,82

		AR Prefecture												Total		Total ETP
		Pôle cohésion sociale et territoriale			Pôle Compétitivité et Attractivité			Pôle Développement durable et Transition écologique			Pôle Ressources			+	-	
Filières	Cadre d'emploi	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP			
Non permanents																
Administrative							3,00			1,00						4,00
A	Attaché															
	Attachés territoriaux						2,00									2,00
	Total Attaché						2,00									2,00
B	Rédacteur															
	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux						1,00			1,00						2,00
	Total Rédacteur						1,00			1,00						2,00
Technique							2,00			4,00						6,00
B	Technicien															
	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux						2,00			2,00						4,00
	Total Technicien						2,00			2,00						4,00
C	Adjoint technique															
	Adjoint technique									2,00						2,00
	Total Adjoint technique									2,00						2,00
Culturelle				1,00												1,00
B	Assistant d'enseignement artistique															
	Assistant enseignement artistique			1,00												1,00
	Total Assistant d'enseignement artistique			1,00												1,00
Sociale			1												1	
C	Agent social															
	Agent social		1												1	
	Total Agent social		1												1	
Médico-sociale			2												2	
B	Auxiliaire de puériculture															
	Auxiliaire de puériculture de cl. normale		2												2	
	Total Auxiliaire de puériculture		2												2	
Total Non permanents			3	1,00			5,00			5,00					3	11,00
Total général		14	3	106,14			20,00	1	1	43,93			27,75	15	4	197,82